



Secteur de l'Emploi et des Retraites

Numéro 153-2022

Réf. : FS/MB/LB

Paris, le 26 septembre 2022

Rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR)

Chères et chers camarades,

Le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) a publié ce jeudi 15 septembre 2022 un nouveau rapport sur l'état de notre système de retraite. Dans la foulée, le Ministre du travail, M. Olivier Dussopt, a organisé une première rencontre avec les organisations syndicales et patronales pour présenter les conclusions que le Gouvernement tirait de ce rapport, lundi 19 septembre.

Cette circulaire vise à faire ressortir les principaux éléments du rapport du COR et la teneur de la discussion avec le ministre.

Sur la situation financière du régime

L'état de notre système de retraite est loin d'être inquiétant. Un excédent de 900 millions d'euros a été dégagé en 2021, malgré la crise sanitaire, portant le total du surplus à 3,2 milliards d'euros. Si le solde global du régime risque de se dégrader faiblement et de manière contrôlée après 2023, il reviendrait à l'équilibre après 2030.

De plus, la part des dépenses en matière de retraite dans le PIB resterait stable voire diminuerait entre 2021 et 2070. Malgré l'évolution démographique défavorable (augmentation du nombre de retraités dans les années à venir). Celle-ci est contrebalancée, d'une part, par le recul de l'âge de départ à la retraite qui passera de 62 ans à 64 ans du fait des réformes passées. Et, d'autre part, par la moindre augmentation du niveau de vie des retraités relativement aux actifs.

Si le système de retraite devait connaître une période de situation déficitaire, celle-ci resterait faible et tout à fait contrôlée. De 2022 à 2032, le déficit irait de -0,5 point à -0,8 point de PIB en fonction de la convention et du scénario retenu.

Le COR indique qu'il ne se positionnera pas sur le choix du dimensionnement du système de retraite. Selon lui, défendre que les niveaux soient trop ou pas assez élevés ne dépend que d'une « préférence politique ». Cependant, il souligne que les résultats de ce rapport ne valident pas le bien-fondé des discours qui mettent en avant l'idée d'une dynamique non contrôlée des dépenses de retraite.

Sur le pouvoir d'achat des retraités

Par ailleurs, le COR rappelle la forte perte de pouvoir d'achat des retraités. Les modalités d'indexation ont pour conséquence de creuser les écarts entre les pensions (à la fois celles des personnes actuellement à la retraite et celles des retraités futurs) et les revenus d'activité.

Qu'il s'agisse du secteur privé ou public, le taux de remplacement médian diminue de presque 5 points entre les générations 1938 et 1948, passant de 79,2 % à 74,5 %. Pour le COR, le niveau de vie des retraités va diminuer sur le long terme. Un retraité sur dix dispose d'un niveau de vie inférieur à 1 128 euros par mois et par unité de consommation (soit un peu plus que le seuil de pauvreté relatif à 60 % du niveau de vie médian des Français, égal à 1 102 euros par mois et par unité de consommation en 2019).

Les écarts de pension restent élevés entre les femmes et les hommes, particulièrement dans le secteur privé.

Sur l'âge et les conditions de départ à la retraite

Le temps passé en emploi avant la retraite est en augmentation depuis le début des années 2000 du fait de l'évolution du marché du travail et des mesures portant sur le système de retraite. L'âge de départ à la retraite est de plus en plus tardif et les différences entre régimes de retraite, à population comparable, tendent à se réduire.

Le report de l'âge légal de départ à la retraite depuis 2010 s'est ainsi accompagné d'une augmentation de la durée passée en emploi, mais également, dans une moindre mesure, de la durée au chômage. Si des progrès ont été réalisés ces dernières années en matière d'emploi des seniors, la question des transitions vers la retraite reste prégnante car une proportion sensible des assurés passe par des périodes de chômage ou d'inactivité entre leur sortie définitive du marché du travail et leur départ effectif à la retraite. À l'âge de 60 ans, 44,7% ne sont pas en emploi, Plus de 20% sont inactifs et 28,1% ne sont ni en emploi ni à la retraite (NER). A 62 ans, cette proportion de personnes ni en emploi ni à la retraite descend à 16,7%.

En raison de carrières plus heurtées, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à partir à l'âge d'annulation de la décote (15,2 % d'entre elles partent aux âges de 66 et 67 ans contre 11,8 % des hommes). Par rapport à l'année 2019, le relèvement progressif de l'âge d'annulation de la décote entraîne une baisse de la part des femmes partant à 66 ans au profit des départs à 67 ans.

Sur les effets d'un recul de l'âge de départ

Un relèvement de l'âge d'ouverture des droits a un impact à la hausse sur les dépenses sociales hors retraites car il induit une durée de perception plus longue des allocations (chômage, maladie, invalidité, minima sociaux) versées aux assurés qui sont hors de l'emploi.

La DREES a ainsi évalué, sur des données de 2019, qu'un relèvement de l'âge d'ouverture des droits de 2 ans induirait une augmentation des dépenses de prestations sociales hors retraite et assurance chômage de l'ordre de 3,6 milliards d'euros (0,14 point de PIB), concentrée sur les personnes de 62 et

63 ans. Les dépenses de pension d'invalidité augmenteraient le plus, de l'ordre de 1,8 milliard d'euros, avec le nombre de bénéficiaires (+160 000 personnes). Les dépenses de prestations de solidarité augmenteraient d'environ 830 millions d'euros et les indemnités journalières de Sécurité sociale versées par le régime général (au titre des arrêts maladie et des AT-MP temporaires) de 970 millions d'euros. Avec une méthodologie similaire, la DARES a évalué que les dépenses d'allocation de retour à l'emploi (ARE) et d'allocation de retour à l'emploi formation (AREF) auraient plus élevées d'environ 1,3 milliard d'euros si l'âge légal de départ avait été fixé à 64 ans plutôt qu'à 62 ans. Au total, d'après ces évaluations, la hausse de dépenses hors retraite d'un décalage de 2 ans de l'âge d'ouverture des droits serait de l'ordre de 0,2 point de PIB pour une économie sur les dépenses de retraite évaluée au maximum à 0,6 point de PIB.

En conclusion, la réalité concernant le financement de notre système de retraite est donc très loin de la situation alarmante que nous présentent le Gouvernement et certains titres de presse.

Réunion au ministère et positions de FO :

Sans surprise, le Ministère a tiré des conclusions éloignées de la réalité présentée par le COR, afin de justifier de la nécessité d'une réforme impliquant une mesure d'âge. Plusieurs chiffres, ont ainsi été mis en avant par le Gouvernement :

Le niveau de vie des retraités, est en moyenne très faiblement supérieur au niveau de vie moyen de la population. Mais cela masque =les fortes disparités dans les pensions de retraite et la perte historique de pouvoir d'achat subie par les retraités depuis plusieurs années. Pour le Ministre les retraités devraient fournir un effort supplémentaire de solidarité, qui conduirait à un nivellement par le bas des niveaux de vie de tous, Les comparaisons internationales montrent que le départ à la retraite est plus précoce en France qu'en Europe et que l'âge inconditionnel d'ouverture des droits apparait plus bas en France que dans les autres pays. Pourtant, aucune conclusion ne peut être prise sur de telles comparaisons, qui ne prennent pas en compte la complexité de chaque système national, ni les nombreuses différentes réalités du monde du travail. Les salariés français travaillent en moyenne plus d'heures par semaine que leurs voisins européens, par exemple. Enfin, le Ministre a insisté sur la part des dépenses de retraites dans le PIB, privilégiant une logique comptable qui ignore la réalité et les besoins des actifs et retraités.

Force Ouvrière dénonce l'instrumentalisation de ce rapport par les pouvoirs publics. Cet agenda politique, qui vise à sortir n'importe quelle donnée chiffrée de son contexte pour contraindre les salariés à travailler plus et gagner moins, se fonde sur Une lecture économique parfaitement contestable.

Force Ouvrière a rappelé au Ministre plusieurs points avancés dans le rapport du COR :

- les retraites ont déjà été réformées à plusieurs reprises et en conséquence de la réforme de 2014, l'âge effectif de départ est déjà appelé à atteindre 64 ans. Le rapport du COR lui-même le rappelle. La réforme Touraine prolonge la durée de cotisation à 43 années, alors que la plupart des actifs entrent sur le marché du travail vers 22 ans et signent leur premier contrat de travail pérenne à 27 ans (ce qui pour eux porterait le départ à taux plein à 65 ou 70 ans).

- le niveau de vie des retraités s'est dégradé de manière continue ces dernières années. Avec des carrières souvent interrompues et la multiplication des temps partiels, les femmes restent les grandes perdantes du niveau des pensions. Elles seraient également les grandes perdantes d'une nouvelle réforme.
- ces dernières années l'espérance de vie en France a été revue à la baisse par l'INSEE (et donc par le COR dans ce rapport). Alors que la France apparaît déjà comme le mauvais élève européen du « vieillir en bonne santé », et que les conditions de vie et de travail vont se détériorer du fait du dérèglement climatique et de l'augmentation des maladies chroniques liées à la pollution, il est inacceptable pour FO, de demander de travailler plus longtemps.
- FO a rappelé l'impact qu'auraient d'éventuelles économies en matière de retraite sur les autres dépenses sociales ou de santé. Pour FO, prolonger la durée de cotisation n'est pas admissible alors qu'actuellement près d'un tiers des séniors est sans emploi ni retraite et vit sous le seuil de pauvreté

Le COR souligne les fortes incertitudes qui entourent ses travaux de projection, l'évolution du contexte économique des prochaines années dépendant notamment étroitement de celle de la situation internationale ainsi que celle de la situation sanitaire. FO rappelle la baisse injustifiée des pensions de l'AGIRC ARRCO qui avait pénalisé les retraités, portée par le patronat de manière prématurée sur la base de chiffres non définitifs concernant le niveau des réserves du régime post-covid

FO souligne que le discours du Gouvernement n'est motivé ni par des justifications économiques ni par une volonté de « justice sociale » comme il le prétend parfois, mais par la seule volonté de satisfaire son objectif de limiter à 0,6% la hausse annuelle des dépenses publiques, objectif fixé en juillet dans son « programme de stabilité » (voir circulaire n°148-2022).

Pour finir, Force Ouvrière rappelle que l'ensemble des organisations syndicales et de jeunesse sont opposées à une réforme des retraites. Force Ouvrière s'opposera à tout projet de réforme et est prête à des manifestations et à la grève si nécessaire. FO ne reculera pas et continuera à défendre notre système de retraite !

Amitiés syndicales.

Michel BEUGAS
Secrétaire confédéral

Frédéric SOUILLOT
Secrétaire général